

DEC23305DAJ

Décision du 26 octobre 2023 portant renouvellement du mandat de Mme Emmanuelle GEORGE en qualité de Cheffe de Département adjointe du Département ACT

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) fixant la liste et les missions des départements de recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 24 juin 2020 (note de service n°2020-50),

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de Mme Emmanuelle GEORGE en qualité de Cheffe de Département adjointe du Département ACT pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la décision du 24 septembre 2020 portant nomination de M. Christophe SOULARD en qualité de Chef du Département ACT pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} octobre 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2024, Mme Emmanuelle GEORGE, Ingénieure Générale des ponts, des eaux et des forêts, est renouvelée dans ses fonctions de Cheffe de Département adjointe du Département ACT pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 26 octobre 2023

Le Président-Directeur général de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

